



N° 2019-318

**ARRETE PORTANT NOMINATION DU JURY POUR L'EXAMEN
PROFESSIONNEL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU GRADE
DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE**

(Femme/ Homme)

Année 2020

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu le décret n° 2011-448 du 21 avril fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu par l'article 6 du décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu les arrêtés fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels prévus pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B, C de la fonction publique territoriale établie par le Président du Centre de gestion de Seine-et-Marne,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la commission administrative paritaire de la catégorie correspondant au cadre d'emplois en date du 10 janvier 2019,

Vu l'arrêté n° 2019-196 du 26 juillet 2019 portant ouverture d'un examen professionnel par voie de promotion interne au grade de chef de service de police municipale,

Vu les articles 16 ter et 16 quater de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, la constitution des jurys sont composées de manière à assurer une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes et la présidence du jury est confiée de manière alternée à un membre de chaque sexe,

Considérant qu'il convient de procéder à la nomination des membres du jury pour l'examen professionnel par voie de promotion interne au grade de Chef de service de police municipale,

Siège : 10 Points de Vue - CS 40056 - 77564 LIEUSAIN CEDEX

Service concours : Tél. 01.64.14.17.77 . Fax 01.64.14.17.14

Courriel : concours@cdg77.fr . Site internet : www.cdg77.fr

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres du jury de l'examen professionnel par voie de promotion interne de Chef de service de police municipale est arrêtée comme suit :

Collège des élus :

- Daniel LAMY, Président du jury, Adjoint au Maire de Chalautre-la-Petite et membre du bureau du conseil d'administration du CDG 77,
- Jocelyne KULPA-BETTENCOURT, Conseillère municipale à Mauperthuis et membre du bureau du conseil d'administration du CDG 77, dans le cas où le Président serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission interviendrait en qualité de suppléante,
- Gérard CHOMONT, Maire de Crégy-les-Meaux et membre du bureau du conseil d'administration du CDG 77,
- Ghyslaine COURET, Adjointe au Maire de Montévrain,
- Jacques HEESTERMANS, Adjoint au Maire de Cesson et membre du bureau du conseil d'administration du CDG 77,
- Patricia CHARRETIER, Conseillère municipale à Dammarie-les-Lys.

Collège des fonctionnaires territoriaux :

- Mélodie GRANGIE, Chef de service citoyenneté à Champs-sur-Marne et représentante du personnel siégeant en catégorie B,
- Djamel KHADRAOUI, DGA Relations et ressources humaines, CA Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,
- Franck DENION, Responsable des services sécurité et proximité et coordination opérationnelle, CA Melun Val-de-Seine,
- Rébecca KACZMAREK, Directrice du service tranquillité publique, Dammarie-les-Lys,
- Dominique GUILLOUX, Coordinateur de la police, CA Plaine Vallée,
- Christine CLEDASSOU-GOUSSARD, DGS, Combs-la-ville.

Collège des personnalités qualifiées :

- Jean-Luc CHALVIDAN, Représentant désigné par le CNFPT,
- Claude CERAN, Capitaine de police nationale, Evry-Courcouronnes,
- Cécile PAPAZIAN, Directrice service de proximité, CA Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,
- Laurent DAUCHY, Directeur de la prévention et de la sécurité, Créteil,
- Yann BELLEGO, DGS à Crégy-les-Meaux,
- Géraldine MEUNIER, Directrice prévention-sécurité, Pontault-Combault.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affichée dans les locaux du Centre de gestion de Seine-et-Marne et des Centres de gestion coordonnateurs et sera transmise à Madame la Préfète du département de Seine-et-Marne.

Fait à Lieusaint, le 18 décembre 2019

**P/ Le Président
du Centre de gestion**

Anne THIBAUT

Vice-présidente du CDG de Seine-et-Marne

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité.

Publié et transmis au représentant de l'Etat le : 18 décembre 2019